



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### RÔLE D'ÉVALUATION - PREMIÈRE ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier :

QUE le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier le 13 septembre 2024;

QUE les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance au complexe municipal, situé au 325 chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury, pendant les heures normales de bureau de la Municipalité, soit du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à 12h, sauf lors des jours fériés;

QUE toute contestation à l'égard de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle doit être déposée selon la procédure suivante :

#### 1. Demande de révision administrative

Pour être recevable, une demande de révision administrative doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Elle doit être complétée au moyen du formulaire prévu à cette fin, qui doit être déposé auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation, soit la MRC de La Jacques-Cartier, à l'adresse suivante : 60, rue Saint-Patrick, Shannon, Québec, G3S 1P. Cette demande doit également être accompagnée de la somme d'argent exigible.

Le formulaire susmentionné est disponible au complexe municipal pendant les heures normales de bureau.

#### 2. Révision par le Tribunal administratif du Québec

Toute personne qui a fait une demande de révision administrative et qui n'a pas conclu d'entente avec l'évaluateur peut exercer un recours devant la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec.

Ce recours doit être déposé dans un délai de 60 jours à compter de la date d'expédition de la réponse de l'évaluateur ou, s'il n'a produit aucune réponse, dans un délai de 30 jours après la date limite dont il dispose pour formuler une réponse.

Pour être recevable, un tel recours doit être exercé au moyen d'une demande écrite au Tribunal, par le dépôt du formulaire prescrit et du paiement des frais applicables.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service des finances, au (418) 848-2381.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte